



# Fédération Professionnelle Indépendante de la Police

- 139, rue des Poissonniers - 75018 PARIS -  
Tél : 01 44 92 78 50 - Fax : 01 44 92 78 59 - Courriel : [fpip@fpip-police.com](mailto:fpip@fpip-police.com)

*Le Secrétaire Général*

Paris, le 17 octobre 2006.

Réf : SG/AB/10.06/007.

**Monsieur Dominique de VILLEPIN**  
**Premier Ministre**  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

C'est avec le plus vif intérêt que la Fédération Professionnelle Indépendante de la police a pris acte de votre volonté de procéder à une juste adaptation de la législation visant à sanctionner de manière significative les auteurs multirécidivistes de violences contre les représentants de l'ordre.

Il est en effet urgent que ce problème récurrent trouve enfin les armes légales nécessaires au rétablissement des règles élémentaires du droit et du devoir auxquelles chaque individu présent sur le territoire national doit se conformer, de gré ou de force.

Il y va désormais de la survie de la démocratie et de l'honneur de la Nation.

Le premier devoir de l'Etat étant d'assurer la sécurité de ses citoyens, nous avons pris bonne note de votre saisine du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de la Justice aux fins qu'ils élaborent ensemble des propositions tendant notamment à des modifications en conséquence de l'arsenal juridique existant.

Cela va dans le bon sens et nous restons en attente des résultats de ces travaux desquels nous espérons voir naître des solutions adaptées et courageuses.

La Fédération Professionnelle Indépendante de la Police demeure bien évidemment disponible pour apporter ses avis et propositions sur ce sujet particulièrement préoccupant.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'expression de ma haute considération et de mes sentiments dévoués.

*Alain BENOIT*